

Le padrón, sans repartir chercher un papier

Ce que demande votre mairie à vous, la donnée que presque personne n'apporte, et le renouvellement qui expire sans prévenir.

1 · Les papiers à réunir d'abord

Réunissez tout avant de commencer. Presque chaque étape de ce guide s'arrête sur un seul document manquant, et repartir de zéro coûte plus cher qu'attendre un jour.

- Le passeport ou la pièce d'identité en cours de validité, en original, de chaque personne inscrite, enfants compris.
- La référence cadastrale du logement. C'est l'une des données obligatoires de l'inscription (art. 16.2 de la loi 7/1985) et elle figure sur l'avis d'IBI, ou gratuitement sur le site du cadastre.
- Le titre du logement : l'acte, ou un bail en cours, ou la dernière facture d'un fournisseur à votre nom.
- Si le logement n'est ni à vous ni loué par vous : l'autorisation signée du propriétaire et une copie de sa pièce d'identité. Sans cela, pas d'inscription.
- Pour les mineurs : le livret de famille ou l'acte de naissance, et, quand un seul parent inscrit, le consentement signé de l'autre.
- Un téléphone et une adresse de courriel que vous lisez vraiment : le rendez-vous et l'attestation arrivent par là.

2 · L'ordre des démarches

- 1 Trouvez la bonne mairie : celle de la commune où vous vivez réellement la plus grande partie de l'année, pas celle du village que vous préférez. La loi le dit sans détour.
- 2 Lisez la liste de VOTRE mairie avant de réunir quoi que ce soit. Torrevieja, Orihuela et Rojales ne demandent pas la même chose, et Torrevieja reçoit sur rendez-vous à son bureau du recensement, avec une voie en ligne à côté.
- 3 Prenez le rendez-vous, ou ouvrez le dossier en ligne si vous avez Cl@ve ou un certificat numérique.
- 4 Allez-y avec les originaux et les copies, et avec tout le foyer d'un coup : inscrire la famille en un seul rendez-vous évite de refaire le trajet.
- 5 Demandez l'attestation sur place et dites à quoi elle sert : le certificado et le volante ne sont pas le même papier, et certaines démarches n'acceptent que le premier.
- 6 Notez la date de renouvellement dans le calendrier. Une personne hors Union européenne sans titre de séjour de longue durée renouvelle tous les deux ans ; aux citoyens de l'Union, on demande de confirmer l'inscription périodiquement.

3 · Les erreurs que nous voyons revenir

- S'inscrire parce que « tout le monde le fait ». Le padrón déclare que vous vivez ici de façon habituelle, et cette déclaration se croise avec votre situation fiscale. Si la maison est une maison de vacances, cela ne vous arrange souvent PAS.
- Croire que l'attestation prouve que la maison est à vous. Elle prouve la résidence et le domicile habituel, rien d'autre.
- Laisser passer le renouvellement des deux ans. L'article 16 permet de constater la caducité sans vous entendre d'abord, et tout ce qui tenait au padrón tombe avec : le médecin, la place à l'école, l'échange du permis.
- S'inscrire chez un ami « juste pour les papiers ». C'est une fausse déclaration, et les mairies vérifient.
- Se présenter sans l'autorisation du propriétaire quand le logement n'est pas à votre nom. C'est la première raison pour laquelle on repart les mains vides.

4 · Où vous le vérifiez vous-même

Pages officielles, vérifiées le 22/09/2026. L'administration change ses écrans sans prévenir : si quelque chose ne colle pas, c'est la source officielle qui fait foi, pas ce guide.

- **Ley 7/1985 Reguladora de las Bases del Régimen Local, artículos 15 a 17**
<https://www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-1985-5392>
- **INE, Estadística del Padrón continuo**
https://www.ine.es/dyngs/INEbase/es/operacion.htm?c=Estadistica_C&cid;=1254736177012&menu;=ultiDatos&idp;=1254734710990
- **Ayuntamiento de Torre Vieja, trámites de censo y estadística**
<https://torrevieja.es/en/city/service-to-the-public-census-statistics>
- **Ayuntamiento de Orihuela**
<https://www.oriuela.es/>
- **Sede electrónica del Catastro, para la referencia catastral**
<https://www.sedecatastro.gob.es/>

Si vous préférez que nous le fassions

89 € une personne : le dossier, le dépôt et l'attestation

129 € un foyer, jusqu'à quatre personnes au même logement

S'inscrire est gratuit et nous ne facturons jamais de vous « obtenir » le padrón : nous facturons le montage du dossier et le déplacement. Nous sommes des accompagnateurs, pas une gestoría. Celui qui inscrit, c'est la mairie, et avant de vous facturer quoi que ce soit nous vous dirons si, dans votre cas, mieux vaut NE PAS vous inscrire, même si cela nous fait perdre la vente.

Une question ? Un message suffit

Écrivez-nous sur WhatsApp au **+34 613 13 87 84** (wa.me/34613138784) et une personne vous répond. Demander ne coûte rien et n'engage à rien.

Guide d'information, ni conseil juridique ni conseil fiscal. contact@holaowners.com · holaowners.com